



AIDES – Amis de la Terre - ATTAC – Coalition PLUS – ONE – Oxfam France – RAC

## **TAXE EUROPEENNE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIERES : LE MOMENT EST VENU**

Le projet de taxe européenne sur les transactions financières (TTF) navigue entre avancées et reculades depuis que l'idée de sa création a été formulée, en septembre 2011 par la Commission européenne. Bloquée en coulisse notamment par la France jusqu'en 2014, la négociation sur cette taxe est relancée depuis plus d'un an, et les ministres des finances des 10 pays européens engagés dans cette dynamique ont même indiqué en décembre 2015, pendant la COP21, leur souhait de la voir aboutir en juin 2016.

Une étape cruciale qui doit être franchie si François Hollande souhaite qu'elle voie le jour sous son actuel mandat. Plus important, cette étape permettrait au Président de la République d'envoyer un message clair : grâce à la TTF européenne, l'Europe peut réguler la finance, y compris les transactions provenant des paradis fiscaux, et financer la solidarité internationale.

### **Le rendez-vous des 16 et 17 juin 2016 : une étape clé pour la TTF**

En discussion parmi les 27 Etats alors membres de l'Union européenne, le projet initial de la Commission européenne visait à taxer à 0,1 % les échanges d'actions et d'obligations et à 0,01 % ceux des produits dérivés afin de lutter contre la spéculation financière, tout en permettant de dégager 57 milliards d'euros.

Devant leur incapacité à trouver un accord, la négociation autour de la taxe européenne sur les transactions financières se déroule depuis 2012 au sein d'une « coopération renforcée »<sup>1</sup> de 11 puis 10 Etats-membres, sous l'impulsion de la France et de l'Allemagne. Si elle est approuvée (qui devront ensuite la transposer dans leurs législations nationales), une telle taxe pourrait rapporter 35 milliards d'euros selon les estimations de la Commission européenne.

En décembre 2015, ces derniers se sont entendus sur le projet d'instaurer une taxe sur les actions et la plupart des produits dérivés et de parvenir à un accord final (notamment concernant les modes de collecte, les listes des actions et produits dérivés, etc.) d'ici juin 2016.

Si ce débat suscite encore quelques divisions en raison d'un lobby financier plus qu'agressif, plusieurs signes encourageants indiquent que les ministres des Finances pourraient prochainement parvenir à un accord. La chancelière allemande Angela Merkel et le président français François Hollande ont réaffirmé en avril 2016 « entendre aboutir à un accord d'ici l'été ».<sup>2</sup> Les discussions sur sa mise en œuvre ont démontré que la TTF était tout à fait réalisable techniquement, il ne tient plus qu'aux dix pays membres d'agir au niveau politique.

Nos dernières informations indiquent clairement qu'un texte de compromis est désormais sur la table et négocié entre les capitales. Or, certains Etats, notamment la Belgique et la Slovaquie, refusent le compromis discuté, pour des raisons diamétralement opposées. D'un côté le ministre des Finances belge, très à l'écoute du secteur financier qui

<sup>1</sup> Les Etats-membres de la coopération renforcée sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie.

<sup>2</sup> Déclaration de la Chancelière Angela Merkel et du président de la République François Hollande, le 7 avril 2016 à Metz, à l'issue du 18ème Conseil des ministres franco-allemand <https://www.oxfamfrance.org/communiqu\u00e9-presse/taxe-sur-transactions-financieres/angela-merkel-et-francois-hollande-reiterent>

soutient l'exemption massive des produits dérivés, pourtant reconnus comme les plus spéculatifs. De l'autre, la Slovénie qui ne dispose pas de place financière majeure et souhaite une taxe très large et ambitieuse. Afin de parvenir à un accord politique sur l'assiette de la TTF européenne, la France devra prouver son leadership afin d'influencer l'ensemble des Etats, et particulièrement la Belgique et la Slovénie, à aboutir à un accord ambitieux et solidaire, sans procéder à des exemptions des produits les plus spéculatifs. A quelques jours du referendum du Brexit prévu le 23 juin, mais aussi dans un contexte marqué par les scandales à répétition liés aux paradis fiscaux, le moment est venu d'adopter la TTF. Un accord des dix pays membres traduirait en acte la vision d'une Europe qui avance, taxe la finance folle et opaque, et finance la solidarité internationale.

### **La TTF : la justice fiscale au service de la solidarité internationale**

Une poignée d'acteurs économiques dans le monde concentre de plus en plus de richesses, aidée pour cela d'un système économique modelé en leur faveur : dérégulation, libéralisation, opacité et paradis fiscaux en sont des piliers fondateurs. Cette concentration des richesses a un revers : en l'absence de système de régulation, et d'un impôt qui joue son rôle redistributif, les inégalités ne cessent de se creuser, conduisant à l'accroissement vertigineux de l'écart entre riches et pauvres. Au cours des 12 derniers mois, le monde a ainsi vu les 1 % les plus riches détenir plus que les 99 % restants. Ainsi, en France, les 10 % les plus riches ont accaparé plus de 50 % de l'augmentation des richesses entre 2010 et 2015<sup>3</sup>. En Europe, la crise a précipité près de 50 millions de personnes de plus dans l'extrême pauvreté et compromis les engagements pris par les pays développés en faveur de la solidarité internationale.

La crise financière mondiale qui a commencé en 2007 a mis en évidence les limites de ce système, notamment pour les populations les plus pauvres. Les banques et autres grandes institutions financières, responsables avérés, continuent de bénéficier du soutien des Etats et demeurent encore aujourd'hui considérablement privilégiées par rapport à d'autres secteurs économiques<sup>4</sup>.

Alors qu'il est nécessaire de remettre la finance dans le bon sens, les Etats-membres ont une opportunité qui s'offre à eux, celle de faire d'une pierre deux coups en limitant les abus du secteur financier et celle d'engendrer des recettes fiscales conséquentes pour la solidarité internationale.

Ce constat s'ajoute aux besoins de financement qu'exigent les grands défis mondiaux que sont le développement l'adaptation au changement climatique et la santé mondiale comme la lutte contre le sida.

Dans le monde, chaque mois, 100 000 personnes meurent du sida et 160 000 autres sont nouvellement infectées ; 22 millions de malades attendent toujours un traitement. L'ONU a calculé que seuls 6 milliards de dollars par an (soit 0,01% du PIB mondial) étaient nécessaires pour mettre tous les malades sous traitement d'ici 2030. Une partie des recettes de la TTF affectée à la lutte mondiale contre le sida permettrait d'inverser la courbe de l'épidémie et d'éviter de basculer en arrière.

Le coût de l'adaptation au changement climatique pourrait quant à lui atteindre 300 milliards de dollars d'ici 2030 selon l'UNEP. Cela nécessite la mobilisation dès maintenant de financements additionnels afin de limiter les impacts subis par les populations les plus vulnérables.

---

<sup>3</sup> Une Europe au service de la majorité, pas d'une élite, Oxfam, septembre 2015 - <https://www.oxfamfrance.org/rapports/justice-fiscale/europe-au-service-majorite-pas-dune-elite>

<sup>4</sup> Par exemple, chaque année, les banques européennes bénéficient d'un soutien de 200 à 300 milliards grâce à la garantie implicite que les Etats leur fournissent. Par ailleurs, le secteur financier, grâce à son lobby, est sous taxé par rapport aux autres secteurs et est exempté de TVA ce qui mine la justice fiscale. La TTF permettrait de rétablir un équilibre et de taxer la finance au même niveau que les autres secteurs économiques. Cela est d'autant plus primordial qu'aujourd'hui, le niveau des transactions réalisées sur les produits dérivés dépasse celui observé avant la crise économique, et que les banques françaises font partie des banques européennes les plus exposées. Loin de connaître la crise, les bonus et rémunérations, notamment en France, s'envolent depuis 2012. Au total, Société Générale, BNP Paribas et Natixis comptabilisent à elles seules 368 banquiers millionnaires, soit 91 de plus en un an.

Ces défis imposent de trouver de nouvelles ressources financières durables. Ce que permet la taxe sur les transactions financières, un instrument par ailleurs soutenu par plus d'un million de citoyens du monde entier<sup>5</sup>, et qui fait consensus au sein de la société civile, ONG, économistes et personnalités telles que Paul Krugman, Gabriel Zucman ou Joseph Stiglitz.<sup>6</sup>

### La TTF européenne : un instrument de transparence et de lutte contre l'évasion fiscale

La taxe sur les transactions financières (TTF) a toujours été présentée comme un moyen efficace de **limiter la spéculation financière** en appliquant un principe simple : taxer très faiblement les transactions réalisées sur les marchés financiers (commerce des actions, des obligations, des produits dérivés ou des devises...) dont un volume conséquent correspond à des opérations spéculatives, afin de rendre ces opérations moins attractives. Un tel objectif est toujours plus d'actualité : le volume des transactions réalisées sur les dérivés – instruments financiers en partie responsable de la crise financière et qualifiés de véritables armes de destruction massive par l'investisseur et milliardaire Warren Buffett – dépasse celui observé avant 2008 et atteint l'équivalent de 10 fois le PIB mondial. Une nouvelle crise financière est peut-être encore devant nous.<sup>7</sup>

Mais la TTF a d'autres avantages bien moins connus : **elle permettra de taxer les personnes et institutions financières qui réalisent massivement des transactions financières, tout en tirant des revenus substantiels, y compris dans les paradis fiscaux.** Les récents scandales fiscaux comme, entre autres, les Panama Papers, ont confirmé que les grandes richesses mondiales et les plus grandes institutions financières utilisent les paradis fiscaux et réglementaires notamment afin d'échapper à l'impôt, mais aussi afin de réaliser des transactions financières nocives en toute opacité et impunité. Ceci est encore démontré dans le récent rapport d'Oxfam France, du CCFD-Terre Solidaire, et du Secours Catholique « En quête de transparence, sur la piste des banques françaises dans les paradis fiscaux ».<sup>8</sup>

La plupart des grandes banques françaises et internationales (notamment BNP Paribas, Barclays ou encore Deutsche Bank qui sont les trois premières banques européennes les plus exposées à ces transactions) spéculent depuis des paradis fiscaux sur des produits dérivés et autres instruments financiers.<sup>9</sup> Mais, si ces transactions sont initiées depuis ces territoires, ces grands acteurs sont obligés de les réaliser avec des institutions financières situées dans les grandes places financières (Eurex à Francfort, Euronext à Londres et en Europe continentale). La TTF européenne permettrait de taxer ces transactions.

Mais comment la taxe européenne pourra-t-elle taxer les transactions financières dans des territoires si opaques ? La Commission européenne propose deux principes de collecte très efficaces permettant de taxer les transactions financières dans le monde entier. Le premier principe serait celui de la territorialité ou de la résidence. La taxe s'appliquerait dès lors qu'au moins une des parties de la transaction est domiciliée dans un pays ayant adopté la TTF. Ainsi si BNP Paribas réalise une transaction financière avec une banque non située dans la coopération renforcée, y compris dans un territoire opaque comme Jersey ou le Panama, la taxe s'appliquera aux deux parties. Le second principe qui s'applique serait celui d'émission. Reposant sur le modèle de la TTF britannique (la « Stamp Duty »), française et italienne, il vise à taxer toute transaction réalisée sur les actions d'entreprises dont le siège est situé dans la zone des 10 pays membres. La taxe s'applique comme un cadastre immobilier ou un droit de timbre : dès lors

<sup>5</sup> Communiqué de presse Oxfam/Coalition plus, 12 septembre 2015 - 1 million de soutiens à une taxe ambitieuse sur les transactions financières <https://www.oxfamfrance.org/communique-presse/taxe-sur-transactions-financieres/1-million-soutiens-taxe-ambitieuse-sur>

<sup>6</sup> Tribune de Paul Krugman « Taxing the speculators », New York Times [http://www.nytimes.com/2009/11/27/opinion/27krugman.html?\\_r=0](http://www.nytimes.com/2009/11/27/opinion/27krugman.html?_r=0) »

<sup>7</sup> Selon une étude du cabinet d'étude Alpha Value, en 2013, le montant de la valeur notionnelle des produits dérivés s'élevait à 693 000 milliards en 2013 contre 684 000 milliards au premier semestre 2008.

<sup>9</sup> Selon une étude du cabinet d'étude Alpha Value, en 2013, Deutsche Bank (55 600 milliards d'euros, 22 fois le PIB allemand), BNP Paribas (48 300 milliards – 24 fois le PIB de la France) et Barclays (47 900 milliards, 26 fois le PIB) sont respectivement les trois premières banques européennes les plus exposées aux produits dérivés. La Société Générale (19 200 milliards, 10 fois le PIB français) et le Crédit Agricole (16 800 milliards, 8 fois le PIB) apparaissent en huit et neuvième positions.

<sup>9</sup> Selon une étude du cabinet d'étude Alpha Value, en 2013, Deutsche Bank (55 600 milliards d'euros, 22 fois le PIB allemand), BNP Paribas (48 300 milliards – 24 fois le PIB de la France) et Barclays (47 900 milliards, 26 fois le PIB) sont respectivement les trois premières banques européennes les plus exposées aux produits dérivés. La Société Générale (19 200 milliards, 10 fois le PIB français) et le Crédit Agricole (16 800 milliards, 8 fois le PIB) apparaissent en huit et neuvième positions.

que vous souhaitez acheter une action de cette nationalité, que vous soyez Américain ou Européen, et quel que soit le lieu de la transaction, vous devez payer la taxe afin de recevoir le titre convoité. Si vous ne payez pas, vous ne pouvez être propriétaire du titre.

### **François Hollande et Michel Sapin tiennent-ils bon face aux lobbies financiers ?**

Depuis le lancement de la coopération renforcée en 2012, les lobbies financiers français et européens ont lancé une campagne agressive contre le projet de taxe européenne à l'encontre des pays membres de la coopération renforcée et de la Commission Européenne. Ces derniers demandent au mieux l'instauration d'une taxe « à la française » limitée aux actions et exemptant l'ensemble des produits dérivés, au pire l'abandon des négociations.

Suite à la pression de la société civile, le ministre des Finances Michel Sapin, sous le poids de François Hollande, a revu sa copie et déclaré vouloir instaurer une taxe sur l'ensemble des transactions financières, y compris les produits dérivés, et à taux bas.<sup>10</sup> Mais le risque demeure important de voir, au final, la mise en place de taux très bas sur les produits dérivés, notamment afin de permettre aux banques françaises de continuer à spéculer. La discussion sur les taux fera suite aux négociations sur l'assiette et devrait ainsi intervenir dans la seconde moitié de 2016 : les Etats engagés dans cette négociation vont devoir jouer cartes sur table.

### **La taxe sur les transactions financières, la TTF, verra-t-elle le jour en Europe ?**

En décembre dernier, les dix ministres des Finances se sont engagés à parvenir à un accord final sur la taxe européenne sur les transactions financières d'ici juin 2016. François Hollande et Angela Merkel, à l'issue du Conseil des ministres franco-allemands ont reconfirmé en avril 2016 leur volonté de tenir ce calendrier. Les ministres des Finances se réuniront le 16 et 17 juin prochain et prévoient d'évoquer la question de la taxe européenne sur les transactions financières.

### **Le moment est venu pour la France et les autres pays membres de saisir cette opportunité afin de parvenir à un accord. Ainsi :**

- Dès la réunion des ministres des Finances le 16 juin prochain, la France et les 9 autres pays membres doivent parvenir à un accord sur toutes les transactions financières touchant l'ensemble des actions et produits dérivés.
- La France doit dès cette année confirmer l'élargissement de l'assiette de la TTF française aux transactions intra-journalières (transactions spéculatives qui se déroulent au cours d'une seule et même journée) afin de garantir une mobilisation suffisante et prévisible de revenus pour financer le développement, la lutte contre le changement climatique et la santé mondiale comme la lutte contre le sida. Grâce à cet élargissement, la TTF française pourrait rapporter, au minimum, entre 2 à 5 milliards d'euros par an<sup>11</sup>.
- Afin de financer durablement le développement, la lutte contre le changement climatique, et la santé mondiale comme la lutte contre le sida et les grandes pandémies, la France devra annoncer d'ici l'été la création d'une coalition de pays souhaitant affecter au moins 50 % de ses recettes à ces enjeux.

<sup>10</sup> <http://www.coalitionplus.org/wordpress/wp-content/uploads/2015/01/CP-TTF-Hollande-050115.pdf>

<sup>11</sup> Fin 2015, le Parlement, sur avis favorable du ministre des Finances Michel Sapin, avait voté cet élargissement, qui a finalement été retoqué par le Conseil constitutionnel pour un simple problème de date d'entrée en vigueur. En 2014, la TTF française a rapporté 771 millions d'euros. Le taux nominal de la TTF étant de 0,2 %, l'assiette est donc de 385 milliards. Étant donné que le volume total de transactions sur les actions françaises, en 2014, s'est élevé entre 1 500 et 2 700 milliards, seules 15 % à 25 % des transactions sont effectivement soumises à la TTF. Les 75 % à 85 % restants (constitué pour une très large part de transactions intra-journalières) en sont tout simplement exemptés. Ainsi, sur la base de ces calculs, sans calculer l'impact potentiel sur certains marchés qui deviendraient non rentables suite à cette taxe, cela pourrait rapporter au minimum 2,25 milliards et 4,63 milliards de plus.